Actions d’orientation, d’élargissement des choix professionnels et de développement des compétences pour les jeunes suivis par les Missions Locales Normandes

Cofinancé par la Région Normandie, et, l’Union européenne avec le Fonds Social Européen (FSE+) 2021-2027

Dans le cadre du dispositif de « Soutien aux Missions Locales de Normandie » sont prévues des actions d’élargissement des choix professionnels, et, de développement des compétences pour les jeunes Normands.
A cette fin, la Région Normandie, en tant qu’Autorité de Gestion des Fonds Européens, lance un appel à projets à destination des Mission Locales de Normandie :
« Actions d’orientation, d’élargissement des choix professionnels et de développement des compétences pour les jeunes suivis par les Missions Locales Normandes (FSE+ 21-27) »
Le montant des crédits FSE+ et Région Normandie pour cet appel à projets est de 3 M€.
Les dossiers complets de candidatures devront être déposés au plus tard le 31 décembre 2025 sur l'espace des Aides en cliquant sur Déposer une demande.
Pour vous accompagner dans vos démarches, un guide du porteur de projet FEDER-FSE+ -FTJ est disponible sur le site Europe en Normandie : https://www.europe-en-normandie.eu/avant-de-commencer#guide_porteur

Objectifs

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir les opérations suivantes :
- opérations collectives visant à renforcer l'information et l'accompagnement des publics jeunes sur la connaissance des métiers et des formations associées (OS 4.5)
- opérations visant à professionnaliser, coordonner et outiller les professionnels de l'orientation (OS 4.5)
- les opérations visant à renforcer l'accès à la qualification des publics en recherche d'emploi (4.7)

Le projet présenté doit être mis en œuvre sur le territoire normand.

Bénéficiaires

Les porteurs de projets éligibles sont les Missions Locales, qui interviennent en Normandie, sur les missions qu'elles exercent au terme de l'article L5314-2 du code du travail ainsi que l'Association Régionale des Missions Locales de Normandie. Ces missions locales devront être signataires de l'accord cadre Région Normandie/ Missions Locales validé en Commission Permanente du Conseil Régional du 06 Novembre 2023.
Les actions soutenues dans le cadre de cet appel à projets sont à destination des jeunes normands relevant du périmètre d'accompagnement des Missions Locales.

Caractéristiques de l'aide

Type de financement : subventions
Taux maximum de FSE+ par opération (dans le respect de la réglementation relative aux aides d'Etat et aux cofinancements publics) : 60%. L'enveloppe prévisionnelle FSE+ du présent appel à projets est de 1,8 M€. Le montant d'aide FSE+ accordé après instruction ne pourra pas être inférieur à 15 000 € H.T.
Taux maximum d'aide régionale par opération : 40%. L'enveloppe prévisionnelle de subvention régionale du présent appel à projets est de 1,2 M€.

Eligibilité du projet:
Sera soutenue toute action collective favorisant les parcours des jeunes qui répondent à un ou plusieurs des objectifs suivants :
- Proposer des événements locaux de présentation, d'orientation et d'information sur les métiers en lien avec la stratégie régionale de l'orientation,
- Informer, renforcer l'information sur l'offre de formation régionale et locale pour en faciliter l'accès,
- Proposer des actions permettant le développement de compétences transverses pour faciliter

l’élargissement des choix professionnels et l’accès à la formation,
- Proposer des actions favorisant la montée en compétences et d’amélioration de l’outillage des Missions Locales normandes concernant l’orientation et la découverte des métiers.

Les actions proposées devront notamment permettre de :
- Expérimenter et innover en répondant à des besoins non couverts pour les publics et les territoires d’intervention de chaque mission locale normande,
- Mutualiser et modéliser de nouvelles pratiques afin d’élargir l’offre de services à destination des jeunes suivis par les missions locales :
• Via l’évolution d’un projet existant (nouvelles modalités de déploiement, amplification des opérations mises en œuvre dans le précédent appel à projet dans une logique d’amélioration continue,
• Via la mise en œuvre d’un projet existant dans une autre Mission Locale apportant une nouvelle approche sur la forme et / ou le fond en matière d’orientation, d’élargissement des choix professionnels et de développement des compétences.
Critères d’éligibilité :

Pour être recevable, le projet devra répondre à l’ensemble des critères d’éligibilité :
- Le projet doit contribuer à l’atteinte des objectifs fixés dans le programme pour les objectifs spécifiques 4.5 et 4.7 selon les actions proposées.
- Le porteur devra démontrer sa capacité financière à mener le projet en particulier à le préfinancer
- Le projet ne doit pas être terminé au moment du dépôt du dossier
- Le projet devra respecter les principes horizontaux suivants :
o L’égalité entre les hommes et les femmes et l’intégration de la dimension de genre, depuis l’élaboration jusqu’à la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation de l’opération
o La prévention de toute discrimination fondée sur le sexe, l’origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l’âge ou l’orientation sexuelle depuis l’élaboration jusqu’à la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation de l’opération
o La promotion du développement durable et du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »
- Le projet devra faire l’objet d’un soutien d’un montant minimum de FSE+ de 15 000€.

Dépenses éligibles :
Pour cet appel à projets, les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du 1er janvier 2026 et jusqu’au 30 juin 2027. Les opérations devront être réalisées avant le 31 décembre 2026.

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- Dépenses de personnel
  Ce sont les personnels dont les temps consacrés au projet sont supérieurs à 10% de leur temps de travail et dont la rémunération est prise en charge par le porteur. Les personnels ayant consacré moins de 10% de leur temps de travail sur le projet ne sont pas éligibles.
- Dépenses directes de fonctionnement (nécessaires et directement rattachables à l’opération)
  Exemples : communication, impressions, location de salle, petit équipement, matériel pédagogique, frais de mission des personnels dont les rémunérations ont été portées dans le poste de dépenses de personnel.
- Prestations extérieures

- Dépenses d’équipement (investissement) :
  Achat d’équipements pédagogiques uniquement si cet achat est nécessaire à la réalisation de l’objectif de l’opération, et si ces biens sont totalement amortis au cours de l’opération, et si l’achat de ces biens est la solution la plus économique.
- Dépenses en nature :
  Exemples : Mises à disposition de personnel, mises à disposition de locaux… (équilibrées en dépenses et en recettes)
- Dépenses indirectes (nécessaires à l’opération mais qui ne peuvent pas être directement liées à la mise en œuvre de l’opération) Exemples : frais de gestion, d’impression, de nettoyage, les frais de téléphone, d’eau et d’électricité déterminés à l’appui d’une clé de répartition ou OCS appliqué.

Sont inéligibles les dépenses suivantes :

- Les dépenses d’équipement (investissement) :
  Autres qu’équipements pédagogiques (exemple : achat de meubles, de véhicules, matériel informatique…)

- Prestations extérieures :
  Les prestations liées à la maintenance des outils hors période de réalisation de l’action.

  Modalités de candidature:

  Le présent appel à projets est ouvert entre sa date de publication sur le site l’Europe s’engage en Normandie, et, 31 mars 2026, date de rigueur.
  Tous les dossiers de candidature devront être déposés via la plateforme « Mon Espace des aides » de la Région Normandie. Le dossier est réputé complet lorsque le porteur de projets a rempli le formulaire de dépôt dans l’Espace des aides et transmis toutes les pièces justificatives demandées (cf. section 10 du cahier des charges de l’appel à projets)
  Les dossiers de candidature recevables sont analysés au fil de l’eau au regard de la grille de sélection inscrite au point 9 du cahier des charges de l’appel à projets. Les candidatures sont examinées, sous réserve de disponibilité de fonds européens et régionaux alloués à l’appel à projets, selon les périodes suivantes :
  Candidatures reçues au plus tard le :
  - 30/09/25,
  - 31/12/25,
  - 31/03/26,

  Lors de la phase de sélection, un avis d’opportunité pourra être sollicité par le service instructeur auprès des personnes expertes dans les champs de l’orientation et de la formation.

  Modalités d'instruction et d'attribution:

  L’instruction des demandes d’aides reçues dans le cadre de cet appel à projets est réalisée par le service instructeur de la Région (Service Fonds Européens pour la Formation- Direction Formation Tout au Long de la Vie).
  Après instruction, les dossiers sont présentés :
  - au Comité régional de programmation des fonds européens pour avis sur la sélection des projets et sur l’attribution des aides européennes FSE+,
  - à la Commission Permanente de la Région Normandie pour la sélection effective des projets et l’attribution des aides au titre des fonds Région et du FSE+.

Contacts

Contacts

DOLLE Gwénaëlle

Direction Formation Tout au Long de la Vie

Service Fonds Européens pour la Formation

Chargée de projets- Animation FSE+

0232763790

AAP-FSE-orientation@normandie.fr

Il est fortement conseillé de prendre contact avant tout dépôt de demande FSE+

Vincent Potin

Direction Formation Tout au Long de la Vie

Service Transition Evaluation et Partenariat

Chargé de projets

0231069835

AAP-FSE-orientation@normandie.fr

Il est fortement conseillé de prendre contact avant tout dépôt de demande FSE+

Cofinancé par l’Union européenne avec le fonds social européen (FSE)

